	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-178

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	Délibération
	Secrétariat général	N° 2021-178

Aménagement de l'A63/A660 par mise en concession - Consultation des acteurs locaux - Avis

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'autoroute A63 entre la rocade de Bordeaux et le début, au droit de Salles, de la section concédée à Atlandes, est à 2x2 voies sur 35 km. Elle supporte un trafic compris entre 34 000 et 80 000 véhicules par jour en approche de la rocade bordelaise. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne et donc un lieu essentiel de transit de fret (supérieur à 10 000 poids lourds par jour) et de voyageurs.

Du sud vers le nord, la montée progressive du niveau de trafic est marquée par le point singulier de l'échangeur avec l'A 660 qui va vers le bassin d'Arcachon à partir duquel on observe presque un doublement de trafic sur l'A63. L'A660 qui resterait à 2x2 voies supporte quant à elle un trafic moyen journalier de près de 25 000 véhicules (dont près de 1 500 poids lourds).

A la suite d'une commande ministérielle du 6 février 2009, des études d'opportunité ont été menées qui ont conclu à la pertinence d'une mise à 2x3 voies de l'A63 qui doit permettre de :

- Fluidifier le trafic ;
- Améliorer la sécurité des usagers ;
- Intégrer l'infrastructure existante au milieu naturel et préserver la biodiversité.

En 2016, un complément à ces études d'opportunité a démontré la faisabilité économique d'une concession autonome. L'entretien et l'exploitation de l'A660 avec remise à niveau autoroutière et environnementale seraient également intégrés dans le périmètre de la nouvelle concession. Cette intégration serait accompagnée du déclassement de la RN 250 (4 km).

Le secrétaire d'État chargé des transports a ensuite demandé que soit élaboré un dossier de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour ce projet dont le coût prévisionnel est de 300 M€ HT environ. Sur la base de ce dossier, la CNDP décidera du mode de concertation, soit un débat public, soit une concertation préalable avec garant.

Ainsi, le projet qui sera soumis à la saisine de la CNDP portera sur la mise à 2x3 voies de

l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Dans le cadre de la mise au point du dossier de contexte qui accompagnera le dossier de saisine de la CNDP, la Préfecture Nouvelle Aquitaine, par courrier en date du 2 février 2021, sollicite l'avis des acteurs locaux (élus, collectivités, acteurs des milieux associatifs et économiques) concernés par ce projet et demande donc la contribution de la Métropole dans un délai de 2 mois (2 avril 2021).

Pour ce faire, un dossier d'information est transmis en annexe du courrier de la Préfecture.

A ce stade, la sollicitation de l'Etat vise donc à qualifier la sensibilité des acteurs locaux autour de la perspective d'une mise en concession de l'autoroute A63 avec mise à 2x3 voie. En fonction du climat, ce dossier pourrait être soit abandonné, soit soumis à un débat public mené par la Commission National du Débat Public (CNDP), soit soumis à une concertation réglementaire conduite à l'échelon local mais avec l'appui d'un garant désigné par la CNDP.

Le dossier d'information se termine par une série de questions reprises ci-dessous.

Des premiers éléments de réflexion sont apportés à la suite de chaque groupe de questions.

Êtes-vous favorable à l'aménagement de l'A63 en Gironde à 2X3 voies et à la mise aux normes environnementales de l'A660 par mise en concession ?

A l'heure de pointe du matin, en semaine hors période estivale, l'A63 voit son écoulement perturbé mais elle demeure la pénétrante la moins congestionnée du système bordelais.

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, établis à partir des données Tomtom, les difficultés sont beaucoup plus importantes en **période estivale** :

- Tous les week-ends, la situation est catastrophique quelle que soit l'heure en journée.
- Et même les jours ouvrés, les heures de pointe du soir (HPS) sont nettement plus congestionnées dans les 2 sens.
- Les bouchons peuvent durer près de 5 heures chaque samedi d'été en direction du sud.

A63 - sens entrant (Salles -> rocade)				
	temps de parcours moyen		temps supplémentaire par rapport à une situation fluide	
	janvier-février 2020	juillet-août2019	janvier-février 2020	juillet-août2019
heures creuses	00:20:52	00:21:43		00:00:51
jours ouvrés - heure de pointe du matin	00:28:38	00:23:58	00:07:46	00:03:06
jours ouvrés - heure de pointe du soir	00:23:44	00:28:31	00:02:52	00:07:39
samedi matin (10h-12h)	00:19:21	01:03:51		00:42:59
samedi après-midi (16h-18h)	00:19:20	00:29:34		00:08:42
dimanche matin (10h-12h)	00:18:16	00:30:57		00:10:05
dimanche après-midi (16h-18h)	00:21:04	00:30:18	00:00:12	00:09:26

A63 - sens sortant (rocade -> Salles)				
	temps de parcours moyen		temps supplémentaire par rapport à une situation fluide	
	janvier-février 2020	juillet-août2019	janvier-février 2020	juillet-août2019
heures creuses	00:20:18	00:20:19		00:00:01
jours ouvrés - heure de pointe du matin	00:19:41	00:20:13		
jours ouvrés - heure de pointe du soir	00:23:23	00:27:06	00:03:05	00:06:48
samedi matin (10h-12h)	00:19:54	00:51:37		00:31:19
samedi après-midi (16h-18h)	00:19:40	00:40:06		00:19:48
dimanche matin (10h-12h)	00:18:48	00:28:54		00:08:36
dimanche après-midi (16h-18h)	00:18:12	00:26:21		00:06:03

Les études réalisées annoncent des **gains de temps significatifs** après la mise à 2x3 voies de l'A63 (entre 5 et 7 minutes entre les échangeurs 15 de la rocade et 23 de l'A63).

Le dossier d'information n'apporte pas d'éléments sur l'amélioration éventuelle des conditions de circulation sur la rocade du fait de la mise à 2X3 voies de l'A63 qu'il serait pourtant intéressant d'avoir pour donner un avis sur l'intérêt de ces travaux.

Par ailleurs, la situation actuelle génère de **mauvaises conditions de sécurité** avec un taux d'accidents en approche de la rocade supérieur aux références nationales. Elle pénalise fortement les conditions de circulation des touristes mais aussi les acteurs économiques ainsi que les actifs du territoire concerné.

Il convient de noter également, qu'une croissance du trafic s'opère en continu sur cet axe aux heures de pointe, à la faveur du développement du sud Gironde. Dès lors, il ne faut pas exclure que la situation se complique aussi aux heures de pointes dans un avenir à déterminer par des études complémentaires.

Il y aurait probablement une **cohérence technique** à mettre à 2x3 voies cette section de manière à offrir un axe homogène au grand transit depuis le sud de Salles jusqu'à l'A10 au nord de Bordeaux via la rocade, lequel serait surtout bénéfique en période estivale.

D'après les experts de la Métropole, il n'est pas envisageable d'utiliser la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) pour augmenter la capacité de l'infrastructure. En effet, la BAU actuelle n'est pas à la largeur réglementaire. Elle ne fait très souvent pas plus de 2,2m. Elle n'est évidemment pas non plus structurée pour supporter du trafic poids lourds. Pour pouvoir l'utiliser, il faudrait donc la reconstruire totalement en l'élargissant avec des travaux très lourds et donc également très chers. Par ailleurs, le covoiturage ne peut être autorisé sur les BAU car la réglementation interdit d'affecter la bande d'arrêt d'urgence à autre chose que sa fonction de secours et d'exploitation et à la circulation de lignes de transports en commun identifiées.

En conséquence, la mise à 2*3 voies répond à une cohérence technique mais n'est pas une nécessité pour le trafic métropolitain et les échanges quotidiens avec les territoires girondins, les difficultés étant accrues lors du trafic de weekend et estival...

Quelles propositions d'aménagement complémentaire ou alternatives souhaiteriez-vous exprimer, en accord avec les objectifs du projet ? Êtes-vous d'accord avec la mise en œuvre de voies réservées au covoiturage et aux transports en commun ?

S'il devait y avoir mise à 2x3 voies, il y aurait lieu en effet de prévoir que la capacité supplémentaire soit dédiée aux transports en commun et véhicules à fort taux d'occupation. Le gain resterait très fort en période estivale car les taux d'occupation des véhicules sont plus élevés pour les déplacements de loisirs.

Cette évolution de l'utilisation de la troisième voie est d'ailleurs une évolution que la Métropole souhaiterait voir mise à l'œuvre sur l'ensemble du système autoroutier de la Métropole.

Les travaux pourraient se réaliser par création de chaussée dans le large terre-plein central existant. Il y aurait, par conséquent, augmentation de l'artificialisation mais pas d'impact foncier.

Également, s'il devait y avoir mise à 2x3 voies, il faudrait que cette évolution soit l'occasion :

- D'améliorer le fonctionnement des échangeurs. La Métropole pourrait ainsi demander que l'échangeur en limite de Canéjan soit complété afin d'offrir un accès sud à la OIM Bordeaux Inno Campus ;
- De mettre à niveau (voire plus) les infrastructures en matière environnementale notamment vis-à-vis des protections phoniques et de végétalisation.

En conséquence, et dans l'hypothèse où la mise à 2*3 voies serait retenue, il est impératif que cette voie supplémentaire soit réalisée sans augmenter l'emprise

foncière actuelle et que la voie nouvelle soit exclusivement réservée au transport en commun et aux véhicules à fort taux d'occupation.

Quelle est votre opinion sur les différents systèmes de péages et emplacements envisagés ? Avez-vous d'autres propositions ? Que pensez-vous d'une modulation tarifaire selon le taux d'occupation des véhicules ?

A ce stade, il n'est probablement pas encore nécessaire de se prononcer sur les systèmes de péages et les différentes technologies proposées. C'est davantage du principe du péage qu'il convient de débattre.

L'avantage de la mise en concession réside dans les économies réalisées par la puissance publique tant en investissement qu'en fonctionnement. Elle assure également en général une réalisation plus rapide du projet. C'est l'argument essentiel mis en avant dans le rapport d'information.

Cependant, la mise en concession est associée à la **mise en péage de l'infrastructure.**

Cette évolution pénaliserait les navetteurs en provenance du sud gironde et les métropolitains en déplacement de loisirs notamment vers le Bassin. C'est incontestablement une source potentielle de crispation très forte.

Cette évolution conduirait également à un report de circulation sur les axes routiers secondaires. Les éléments présents dans le dossier d'information, datant de décembre 2020, font état d'une augmentation significative de trafic sur ces axes secondaires.

A titre accessoire, la mise en place d'une tarification pourrait conduire à rendre un peu plus concurrentielle l'offre ferroviaire.

En conséquence, Bordeaux-Métropole s'oppose à ce que les habitants de la métropole et au-delà les girondins, soient mis à contribution pour se déplacer, ce qui exclut le paiement d'un péage sur cet itinéraire pour les girondins.

Avez-vous d'autres propositions sur ce sujet ?

En cas de mise à 2X3 voies et de tarification, il pourrait être proposé à l'Etat que les mesures suivantes soient prises :

- Une tarification exclusivement affectée sur le trafic poids lourds et de transit ;
- Une stratégie de modulation du péage de nature à induire également une fluidification de la rocade et une réduction du trafic poids lourds (question de l'heure de pointe) ;
- Une gratuité pour le trafic local.

Si la mise à 2x3 voies était in fine abandonnée, il conviendrait quand même et a minima d'y apporter les améliorations permettant de renforcer le niveau de sécurité des voies.

Le financement d'un tel projet incombe à l'Etat qui pourrait le cas échéant mobiliser les crédits du Plan de relance pour se faire, sans avoir recours à la concession qui pénaliserait les habitants de la métropole et du département dans leurs déplacements professionnels ou de loisirs.

La mise en œuvre d'un tel projet vient à l'encontre de la volonté de Bordeaux-Métropole de faciliter les échanges avec les autres territoires girondins et aurait comme autre conséquence de favoriser des reports de trafic sur le réseau viaire métropolitain aggravant les conditions de circulation sur l'agglomération bordelaise.

Rapport soumis au Conseil métropolitain au fin d'avis sollicité par les services de l'Etat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI</p>
---	--